

J envoi le bail signé ou non

Par fleurlotus1973, le 21/07/2010 à 20:24

Bonjour,

voila j ai un studio que je loue a des étudiants et la j ai reçu une proposition de parents qui habitent loin et ne peuvent venir visiter le studio qu a la date d entrée de leur fille étudiante en me certifiant que I état des lieux ne leurs est pas très important du moment que c est un studio propre et sécurisé

le papa m a envoyé le dossier que j ai demande sauf que la il m envoi avec une lettre dans laquelle il me dit (a réception du bail je vous fait parvenir en retour la lettre de caution; un chèque couvrant le mois de caution et avance d un mois sur le loyer ainsi qu' un exemplaire du bail signe et daté)

dois je comprendre que je dois lui envoyer le bail signe si c est sa je ne vois pas pourquoi sa serai a moi de lui faire confiance et pas lui

je vous suis reconnaissante pour l aide que vous pourriez m apporté